

L'interdiction des sacs plastiques à usage unique devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Mais hier lundi 28 décembre était annoncé le report de cette mesure pour trois mois, nouvelle reculade sur cette promesse maintes fois repoussée. Il y a dix ans, on annonçait déjà l'interdiction des sacs plastiques à horizon 2010, mais le décret d'application de la loi ne fut jamais publié. Aujourd'hui, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, votée en août dernier, a remis cette mesure à l'ordre du jour. Il y a urgence, alors qu'un sous-marin de plastique étouffe la planète. L'interdiction des sacs plastiques jetables est de plus indispensable pour permettre le développement de l'industrie bioplastique, filière d'avenir qui ouvrira des perspectives nouvelles pour l'emploi et pour nos agriculteurs. Mais alors que le Ministère de l'Écologie disposait de plusieurs mois pour anticiper les éventuelles difficultés juridiques, on apprend que la Commission européenne a bloqué la publication du décret pour trois mois en raison de craintes pour la libre-circulation des biens. On a peine à croire que ce problème n'ait pas été anticipé, depuis le temps qu'on parle de cette mesure ! S'il ne s'agit pas d'un manque de courage de la part du gouvernement, sous la pression de l'industrie du plastique, cela y ressemble beaucoup.